

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario  
**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft  
**Band:** 79 (1965)

**Artikel:** Les sceaux du couvent des dominicains de Zurich  
**Autor:** Lapaire, Claude  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-746069>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les sceaux du couvent des dominicains de Zurich

par CLAUDE LAPAIRE

Les dominicains, dont l'ordre avait pris une forme définitive entre 1220 et 1221, s'établirent en Suisse peu après leur fondation. Des prêcheurs du couvent de Strasbourg installèrent à Zurich, entre 1229 et 1230 la première communauté dominicaine de Suisse. Ils reçurent la charge d'un vaste territoire, comprenant à l'origine la partie actuellement suisse de l'évêché de Constance et les évêchés de Coire et de Sion. Après la naissance de couvents à Constance (vers 1233), Berne (1269) et Coire (vers 1280), les terres soumises à l'action des prêcheurs zurichoïses furent réduites à peu près aux limites des actuels cantons de Schaffhouse et de Zurich, avec la Suisse centrale et la partie orientale de l'Argovie. Cette délimitation suffit à caractériser l'importance du couvent de Zurich. Les dominicains de la Limmat avaient en outre la direction spirituelle des religieuses de Zurich (Oetenbach et Ste-Vérène), Töss, Winterthour et Schwyz. Après un brillant essor aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, les prêcheurs de Zurich connurent un siècle de décadence, sanctionné par la sécularisation du couvent en 1524<sup>1</sup>.

Quelques-uns des sceaux des dominicains de Zurich ont déjà été publiés<sup>2</sup> sous une forme qui ne permet malheureusement pas de se rendre compte des questions qui intéressent le sigillographe, sou-

cieux non seulement de dresser le catalogue exact des sceaux, mais encore d'analyser leur évolution, leurs relations avec les chartes auxquelles ils sont appendus et le style de leur gravure. On nous permettra donc de reprendre ici l'étude de ce petit groupe de sceaux, dont l'utilisation se situe à un moment particulièrement intéressant du développement de la sigillographie médiévale.

Chez les dominicains, l'usage des sceaux n'a pas fait l'objet de codifications aussi précises que dans d'autres ordres religieux, comme chez les cisterciens par exemple<sup>3</sup>. Les prieurs emploient en général un sceau très petit, ne portant ni le nom, ni même le prénom du sigillant. L'ensemble des frères du couvent se sert d'un sceau communautaire, le sceau conventuel. Les prieurs zurichoïses firent successivement usage de sept sceaux, le couvent n'en eut qu'un seul.

*Premier sceau du prier* : en forme de navette, haut de 38 et large de 24 mm. Légende, gravée entre deux filets :

+ S · PRIORIS · FRVM · PD /  
ICATOR · D · TVREGO

(+ sigillum prioris fratrum predicatorum de Turego). Le champ du sceau est occupé par un ecclésiastique debout, de face, les deux mains levées, les doigts écartés, dans un geste d'oraison. Il est vêtu de l'aube, sur laquelle il porte la chasuble. Sa coiffure ressemble à une mitre. Ses pieds repo-

<sup>1</sup> Il n'y a pas encore de monographie sur le couvent zurichoïse. L'excellente étude de B. HÜBSCHER, « Die Gründung des Zürcher Predigerklosters und sein Kreisgebiet », in *Zürcher Taschenbuch* 77, 1957, p. 11-25, contient une bonne bibliographie.

<sup>2</sup> P. SCHWEIZER, H. ZELLER-WERDMÜLLER, *Siegelabbildungen zum Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich*, Zürich 1891 et ss., cité par la suite : *Siegelabbildungen*.

<sup>3</sup> G. BASCAPÈ, « Iconographia dei sigilli dei dominicani », in *L'Arte* N. S. 27, LXI, 1962, cite les rares textes relatifs à la codification des sceaux chez les dominicains.

sent sur une petite console empiétant sur le filet qui encadre la légende. Nous pensons qu'il s'agit de l'évêque saint Nicolas, patron du couvent de Zurich. Ce sceau est appendu aux actes suivants : 1239 (Staatsarchiv Zürich, Oetenbach 5), 6 octobre 1240 (Staatsarchiv Zürich, Töss 8), 5 février 1241 (Staatsarchiv Luzern, Hohenrain 26). Il est publié dans *Siegelabbildungen* I, 6, N<sup>o</sup> 41, où le personnage représenté est considéré comme un moine dominicain.

*Second sceau du prieur* : en forme de navette, 35 × 25 mm. Légende, gravée entre deux filets :

+ S' · PRIORIS · FM · PRE /  
DICATORM DE TVREGO

Le champ du sceau représente le Christ portant sa croix sur l'épaule gauche. Il s'avance, courbé sous le poids, vers le bord droit du sceau, sa main droite tenant le bas de la croix. Sa tête, nimbée, est presque entièrement tournée vers le spectateur. La qualité d'une des empreintes permet de voir également les détails : la longue robe dont les plis modèlent la forme des jambes nues, les longs cheveux retombant sur le dos, les traits du visage tourné vers nous. Ce sceau figure sous les actes suivants : 1240 (Stadtarchiv Zürich, I A 15), 1242 (Staatsarchiv Zürich, Oetenbach 6), 14 juin 1243 (idem, Propstei 16), 14 mars 1246 (idem, Oetenbach 9), 4 avril 1246 (idem, Oetenbach 10). Il est reproduit dans *Siegelabbildungen* II, 6, N<sup>o</sup> 50 avec le titre de troisième sceau, et fait en outre l'objet d'une description erronée, établie d'après une photographie, imprimée à l'envers (I, 6, N<sup>o</sup> 42), montrant en réalité la même pièce.

*Troisième sceau* : en forme de navette, 37 × 24 mm. Légende, gravée entre deux filets :

+ S' · PRIORIS · FR M · PR /  
EDICATOR · D' · TVREGO

Le champ est occupé par un homme assis, de profil, légèrement tourné vers le bord droit du sceau, mais regardant complètement en arrière, vers le spectateur. Il est

coiffé d'un bandeau qui retombe sur son épaule droite. Son corps donne naissance à un arbre, dont l'homme tient à la fois le tronc et une branche. Tout en haut de l'arbre qui s'élève verticalement, se tient un oiseau. Il faut admettre qu'il s'agit d'un arbre de Jessé, tout en s'étonnant de l'absence, dans les branches de cet « arbre généalogique », des figures de la Vierge ou du Christ. Peut-être l'oiseau doit-il être considéré ici comme le symbole du Christ. Il pourrait indiquer également que nous sommes en présence de la représentation d'un autre sujet, que nous ne saurions identifier. Le sceau figure sur les chartes du 2 février 1247 (Staatsarchiv Zürich, Oetenbach 11), 13 mai 1252 (Staatsarchiv Aarau, Wettingen 79). Il est ensuite utilisé plusieurs fois en 1254, 1259, 1260 et enfin le 5 février 1261 (Staatsarchiv Zürich, Oetenbach 29). Il est reproduit dans *Siegelabbildungen* II, 6, N<sup>o</sup> 51.

*Quatrième sceau du prieur* : en forme de navette, 37 × 23 mm. Légende, gravée entre deux grênetis, dont celui de l'intérieur est doublé d'un filet :

+ S' · PRIORIS : FRM : PRE /  
DICATOR · D' ThVREGO

Le champ illustre le portement de la croix, comme dans le second sceau. Le Christ, nimbé, à peine courbé, vêtu de la longue tunique, marche vers le bord gauche du sceau, sans tourner la tête. Il porte la croix sur l'épaule droite, la main gauche appuyée contre le pied de la croix. A la différence du second sceau, la croix n'est plus faite de deux traverses de bois rabotées, mais de deux troncs d'où pointent encore les amorces des branches. Un second personnage, plus petit, Simon de Cyrène, en tunique courte avec le chapeau pointu des Juifs, soutient la croix, derrière le Christ. Tous deux vont pieds nus, semblant marcher dans le vide. La hampe de la croix empiète fortement dans l'espace réservé à la légende, entre le D et le T de D' ThVREGO. Ce sceau est utilisé quinze fois entre le 13 mai 1268 (Staatsarchiv

Zürich, Oetenbach 45) et le 25 septembre 1307 (Staatsarchiv Zürich, Oetenbach 163). Un sceau original, détaché, est conservé au musée national suisse (S 1505). Il est reproduit dans *Siegelabbildungen* IV, 5, N<sup>o</sup> 40.

*Cinquième sceau du prieur* : en forme de navette, 45 × 28 mm. Légende, gravée entre deux grênetis dont celui de l'intérieur est doublé d'un filet :

+ S' · PORIS · FRM · PDIC /  
ATORV · D' · ThVREGO

La scène représentée dans le champ est, comme celle du quatrième sceau, le portement de la croix. Le Christ, nimbé et vêtu de la longue tunique, marche vers le bord du sceau. Il est fortement penché en avant et porte la croix sur l'épaule droite. Son visage est légèrement tourné vers le spectateur. Simon de Cyrène qui le suit, est aussi grand que lui. Il tient l'un des bras de la croix. Il est vêtu d'une tunique courte, les mollets nus, et porte le chapeau pointu des Juifs. Les deux personnages marchent sur un petit socle dont les moulures sont semées d'étoiles. Le fond de la partie supérieure du champ est fretté, celui du triangle situé sous le socle est occupé par trois fleurs cruciformes dont les tiges sont réunies à la pointe du sceau. Ce sceau est rarement utilisé. On le trouve appendu aux chartes du 24 avril 1320 (Staatsarchiv Zürich, Hinteramt 40), du 8 décembre 1322 (Kantonsarchiv Thurgau, Katharinental), du 4 mai 1340 (Staatsarchiv Zürich, Obmannamt 90) et du 26 juin 1342 (Staatsarchiv Zürich, Obmannamt 92). Il est reproduit dans *Siegelabbildungen* X, 5, N<sup>o</sup> 52.

*Sixième sceau du prieur* : en forme de navette, 42 × 26 mm. Légende, gravée entre deux grênetis dont celui de l'intérieur est doublé d'un filet :

+ S' · PORIS · FRM · PDIC /  
ATORV · D · THVREGO

A première vue, ce sceau est identique au cinquième. Signalons simplement les dif-

férences qui le distinguent de son prédécesseur. Dans la légende du sixième sceau, le M oncial (qui ressemble à une ligature on) est remplacé par un M ayant la forme d'une ligature nn et le h oncial par un H en capitale romaine. Dans le cinquième sceau, le pied de la croix pénètre légèrement dans l'espace réservé à la légende, tandis que la main droite du Christ arrivait à la hauteur de la lettre F de *Fratrum*. Dans le sixième sceau, la croix reste complètement dans le champ du sceau et la main droite du Christ semble souligner la base du S de *Prioris*. Dans le cinquième sceau, le bas de la tunique de Simon retombait diagonalement en une courbe élégante, dans le sixième sceau le bas de la tunique est presque horizontal. Enfin, le motif floral qui décorait seulement la pointe inférieure du cinquième sceau, s'étend sur toute la surface du champ du sixième sceau. Ce sceau est utilisé régulièrement plusieurs fois par an, du 21 mai 1357 (Staatsarchiv Zürich, Obmannamt 130) au 5 décembre 1394 (Staatsarchiv Zürich, Obmannamt 151).

*Septième sceau du prieur* : en forme de navette, 43 × 27 mm. Légende, gravée entre deux grênetis :

+ S' · PORIS · FRATRV · PDI /  
CATORV · DE · ThVREGO

L'image du champ est reprise de celle du sixième sceau, avec laquelle elle pourrait être confondue de prime abord. Les figures du Christ et de Simon sont cependant plus empâtées, leurs proportions trapues. Le socle est décoré de quatre rosaces et la pointe inférieure du sceau est timbrée d'une même fleur. Ce motif tapisse également d'une manière irrégulière le fond du reste du champ. Les différences les plus frappantes portent à la fois sur l'épigraphe de la légende et sur la position de la croix. Le pied de celle-ci touche la lettre A de *Fratrum* et le haut arrive au niveau de l'espace situé entre le R et le E de *Thurego*. Le sceau est utilisé assez rare-



Fig. 1. Premier sceau du prieur (1239-1241)



Fig. 2. Deuxième sceau du prieur (1240-1246)



Fig. 3. Troisième sceau du prieur (1247-1261)



Fig. 4. Quatrième sceau du prieur (1268-1307)



Fig. 5. Cinquième sceau du prieur (1320-1342)



Fig. 6. Sixième sceau du prieur (1357-1394)



Fig. 7. Septième sceau du prieur (vers 1400-1440)



Fig. 8. Sceau conventuel (1291-1468)



Fig. 9. Sceau d'un dominicain ? (1259)

ment. Nous l'avons rencontré dans les chartes suivantes : 5 juillet 1412 (Staatsarchiv Zürich, Obmannamt 194), 30 mai 1419 (idem, 350), 5 janvier 1440 (idem, 255). Comme nous le verrons plus bas, son style oblige à penser qu'il a remplacé le cinquième sceau vers 1400.

*Sceau du couvent* : en forme de navette, 47 × 30 mm. Légende, gravée entre deux grênetis :

+ S' · CONVENTUS : FRM /  
PDICATOR : TURICESIIS

(+ sigillum conventus fratrum predicatorum turicensi(i)s). Le champ est orné d'un admirable couronnement de la Vierge. Le Christ et sa mère sont assis sur un large banc, le Christ de face, sur la droite du sceau, la Vierge, à la droite de son fils vers lequel elle se tourne en joignant les mains. Il vient de poser la couronne sur la tête, voilée, de sa mère. Sa main droite est encore levée, dans un geste de bénédiction. Ce sceau fut en usage à partir du 2 mars 1291 (Staatsarchiv Zürich, Töss 135) jusqu'à la sécularisation du couvent. Voici simplement, pour ne pas allonger, les dates auxquelles nous avons rencontré le sceau conventuel : 1291, 1307, 1325, 1340 (deux fois), 1376, 1394, 1412 (deux fois), 1419, 1433, 1468. Il est reproduit dans *Siegelabbildungen* VI, 6, N° 44.

*Sceau d'un dominicain de Zurich (?)* : en forme de navette, 45 × 25 mm. Légende, gravée entre deux grênetis :

+ . OL ..... VGVO.. / ..E... ASVT ....

Le champ est occupé par un moine, marchant vers le bord droit du sceau. La pointe supérieure semble décorée par un petit baldaquin, le socle est formé d'un simple trait horizontal, soutenu par quelques traits disposés en éventail. La charte du 1<sup>er</sup> novembre 1259 (Stiftsarchiv Einsiedeln, D.S.3) à laquelle ce sceau est appendu déclare qu'il est celui de « H. Prior fratrum ordinis predicatorum in Turego ». La pièce est publiée dans *Siegelabbildungen* II, 6, N° 52, comme étant le

sceau privé du prieur Hugo. L'état fragmentaire de la légende ne permet pas d'identifier le sceau dont nous n'avons pas trouvé d'autre exemplaire. Le peu que nous pouvons en déchiffrer ne parle nullement en faveur d'un sceau privé de dominicain, tandis que le sujet représenté ferait penser plutôt au sceau d'un chantre.

Les sceaux des dominicains zurichois sont tous en forme de navette, de très petite taille. Il est curieux de noter qu'ils sont plus petits que ceux des religieuses de Töss et d'Oetenbach dont les moines avaient la charge. Leur dimension est à peu près celle de certains sceaux de leurs confrères de Berne et de Bâle, qui, au XV<sup>e</sup> siècle, font cependant usage de sceaux plus grands. Par rapport aux sceaux d'autres ordres religieux de Zurich, ils doivent être qualifiés de très modestes.

En général, ils sont de cire naturelle, d'un brun plus ou moins clair, selon la façon dont ils ont été conservés dans les archives. La cire verte est utilisée quelques fois au XIII<sup>e</sup> siècle, notamment en 1239, 1259, 1268 et 1278. La cire rouge est d'un emploi plus fréquent au XIV<sup>e</sup> siècle, les moines ne s'en servant au XIII<sup>e</sup> siècle que pour les actes datés de 1259, 1278 et 1282. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, bon nombre de sceaux sont en cire brune, saupoudrée d'une couche de couleur rouge à forte adhérence.

Tous les sceaux sont appendus aux actes, soit par une double queue de parchemin, soit, plus rarement, par une simple queue de parchemin (1320). L'usage des cordelettes est assez fréquent : elles sont de couleur naturelle (1259), tressées avec des fils de lin blancs et bruns (1240, 1259), ou de soie rouge (1239, 1261). Une fois même, les attaches sont faites d'un ruban de lin blanc et bleu (1286).

Nous n'avons pas rencontré de contre-sceaux parmi les pièces examinées. Leur emploi est d'ailleurs très rare dans l'ancien évêché de Constance. Le revers des premiers sceaux des dominicains zurichois est lisse, formé simplement d'une arête médiane. Dès 1320, les sigillants ont imprimé

la marque du bout d'un doigt, généralement le pouce, dans la cire encore molle du revers du sceau. On trouve aussi, à partir de 1394, deux empreintes de doigts, placées l'une sous l'autre, le long de l'arête. Dès 1340, l'arête peut être entaillée de deux ou de trois (1412) coups de stylets diagonaux.

Les premiers actes scellés par le prieur entre 1239 et 1246 concernent le couvent des dominicaines d'Oetenbach. Le prieur, qui n'est pas l'auteur des chartes, y apparaît comme le représentant des nonnes, scellant autant à titre de témoin que pour donner plus de poids au document. La formule de corroboration employée est, à ce sujet, très révélatrice : « Ut autem hec (...) permaneat, ad petitionem partium presentem paginam nostri sigilli munimine roboramus (dit l'auteur de l'acte) et ad maiorem cautelam sigillum (...) prioris et suorum fratrum Predicatorum Turicensium (...) iussimus insigniri » (*Urkundenbuch Zürich* II, N° 581, 14 juin 1243). En 1282, trois bourgeois de Zurich jugent un différend entre les dominicains et leurs consœurs de Ste-Vérène. Le prieur doit suspendre son sceau à côté de celui de la ville pour démontrer qu'il accepte le jugement (*UB Zürich* V, N° 1846, août 1282). Il faut attendre jusqu'en 1295/1297 pour trouver la première charte établie par le prieur lui-même. La formule d'annonce du sceau est alors : « Ich bruder (...) der Prior der Prediger von Zürich (...) und de diser gift stete und veste bilibe (...) so han ich geinsigelt disen Brif mit unserm Insigel » (*UB Zürich* VI, N° 2358, date imprécise entre 1295 et 1297). La formule reste à peu près la même jusqu'à l'aube du XVI<sup>e</sup> siècle, à peine modifiée pour l'annonce du sceau conventuel : « Ich bruder (...) prior und der Convent gemeinlich des closters ze Zurich, Bredyer ordrens (...) und daz dis vorgeschribenen ding alle stet und war beliben, son han wir unsers convents insigel gehenkt an disen brief » (*UB Thurgau* VII, N° 3360, 31 mai 1376).

Les caractères employés dans les légendes des sceaux des dominicains de Zurich s'écartent de l'évolution générale de l'épigraphie dans le diocèse de Constance. Les premiers sceaux (1239) présentent à la fois des capitales romaines comme les lettres A V T et des onciales comme *m* et *e*. Le M redevient capitale en 1247 et 1268, reprenant son graphisme oncial qui le fait ressembler à une ligature *om* en 1320, avant d'adopter la forme d'une ligature *mm* en 1357. On s'étonne de constater que le V reste capitale pour tous les sceaux des prieurs, seul le sceau conventuel (1291) faisant usage de la forme onciale U. Le T garde également son aspect de capitale pour tous les sceaux des prieurs et du couvent. Mais, vers 1400, au moment où ailleurs on commence à utiliser les minuscules gothiques, le dernier sceau du prieur emploie le *t* oncial. L'épigraphie des sceaux des dominicains de Zurich s'inscrit donc sous le signe d'un conservatisme qui n'est pas du tout le fait des autres maisons religieuses de la ville.

A l'exception de l'obligation, stipulée par le chapitre général de 1240, pour le maître-général, de faire graver sur son sceau une représentation du Christ en croix, les dominicains n'ont pas codifié les thèmes qui devaient figurer sur leurs sceaux. Si l'on songe à l'importance que les frères prêcheurs ont joué dans le développement de la mystique, au XIV<sup>e</sup> siècle dans la province de Strasbourg, on pourrait s'attendre à retrouver dans leurs sceaux des images qui fassent écho aux pensées de maître Eckhardt ou de Seuso. Cette attente sera partiellement déçue : les dominicains de Zurich n'ont fait représenter ni saint Jean blotti contre la poitrine du Christ, ni la Vierge de pitié, ni les autres sujets favoris des mystiques du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais plusieurs sceaux portent des illustrations qui ne se rencontrent pas parmi les autres sceaux du diocèse de Constance, voire de toute la région située entre Constance et Strasbourg, l'une

d'entre elles étant même unique dans la sigillographie médiévale, pour autant que nous puissions émettre une telle affirmation dans l'état fragmentaire de nos connaissances.

Le premier sceau des prieurs de Zurich (1239) reprend le sujet banal du saint patron, debout, dans l'attitude d'oraison. Saint Nicolas — si c'est bien lui — n'est accompagné ici d'aucun attribut particulier, simplement vêtu de l'aube et de la chasuble et coiffé d'une mitre.

Le second sceau des prieurs (1240) montre le Christ portant sa croix, marchant seul, ployé sous le fardeau. Les quatrième (1268), cinquième (1320), sixième (1357) et septième (vers 1400) sceaux s'en tiennent au même sujet, faisant suivre le Christ par Simon de Cyrène qui l'aide à porter sa croix. L'une et l'autre façon de représenter le portement de la croix remontent aux origines de l'art chrétien médiéval. Mais dans la sigillographie, ces deux thèmes sont assez rares. Il semble même que le sceau zurichois de 1240 en soit le plus ancien exemple, suivi par les sceaux du prieur des dominicains de Skänninge, en Suède (vers 1250)<sup>4</sup>, du frère Pons, dominicain de St-Gilles, en France (1255)<sup>5</sup>, du frère Jean, chevalier de l'ordre teutonique à Zandvoort, en Hollande (1292)<sup>6</sup> et du couvent des franciscains de Lübeck, en Allemagne (1295)<sup>7</sup> pour ne citer que les pièces du XIII<sup>e</sup> siècle connues par des publications. Les cinq sceaux du couvent de Zurich permettent de suivre l'évolution du portement de la croix de 1240 à 1400. On notera les changements dans l'attitude du Christ, d'abord ployé sous la croix et paraissant nous appeler à l'aide (1240), puis se redressant pour marcher droit devant lui (1268). En 1320 il est à nouveau penché en avant,

littéralement cassé en deux; l'expression de son visage est dramatique (1357), puis plus douce (vers 1400).

Le troisième sceau des prieurs (1247) représente-t-il l'arbre de Jessé, comme on le trouve pour la première fois au XI<sup>e</sup> siècle dans des miniatures, préludes au grand vitrail de la cathédrale de Chartres avec l'arbre de Jessé, datant du milieu du XII<sup>e</sup> siècle? Où sont alors les figures de la Vierge et du Christ qui, habituellement, reposent sur les branches de l'arbre? S'agit-il au contraire d'un autre thème, dont la signification nous échappe? Dans l'un ou l'autre cas, le sujet du sceau zurichois semble sans équivalent dans la sigillographie médiévale.

Le sceau conventuel (1291) est consacré au couronnement de la Vierge. Le sujet fut créé au milieu du XII<sup>e</sup> siècle par des artistes français de la première génération gothique et devint rapidement le thème favori des tympanes des cathédrales de la France et des pays voisins. Deux moments dans cet acte de glorification de la Vierge font l'objet des plus belles sculptures de l'art gothique: celui où le Christ dépose la couronne sur la tête de sa mère et celui où, cette couronne étant placée, il bénit la Vierge. C'est ce second instant que l'auteur du sceau zurichois a choisi de représenter, s'en référant au tympan de la cathédrale de Senlis où, vers 1185, il est traité pour la première fois dans la sculpture monumentale. Dans les sceaux, le thème du couronnement de la Vierge n'est pas fréquent, du moins au XIII<sup>e</sup> siècle. Pour cette époque, nous n'en connaissons qu'une vingtaine, dont les plus anciens<sup>8</sup> sont ceux de la prieure du couvent des dominicaines de St-Mathieu-lez-Rouen (1268)<sup>9</sup>, du prieur du chapitre de

<sup>4</sup> G. SEYLER, *Geschichte der Siegel*, Leipzig 1894, p. 236, fig. 173.

<sup>8</sup> Dans son *Manuel de sigillographie française*, J. ROMAN cite également le sceau de Denis, doyen du chapitre de Sens avec la date de 1217 (p. 182). Mais le sceau date seulement de 1317 (DOUËT D'ARCQ, *op. cit.*, n° 7593).

<sup>9</sup> DOUËT D'ARCQ, *op. cit.*, n° 9742.

<sup>4</sup> S. HALLBERG, R. NORBERG, O. ODENIUS, « Dominikanska Priors-och Konventssigill fran Sveriges Medeltid », in *Kyrkohistorisk Arsskrift*, 1961, p. 23-48.

<sup>5</sup> DOUËT D'ARCQ, *Collection de sceaux*, Paris 1863 et ss., n° 9739.

<sup>6</sup> *Corpus sigillorum Neerlandicorum*, S'Gravenhage 1937 et ss., I, pl. 66, n° 408.

Seez (1278)<sup>10</sup>, d'un chanoine d'Utrecht (1282)<sup>11</sup> et du gardien des franciscains d'Angoulême (1283)<sup>12</sup>. A partir de 1290, le sujet apparaît plus fréquemment, entre autres au Val-des-Ecoliers, en Bourgogne, à Angers et Reims, à Gratz en Autriche, à Gand et à Utrecht. Le plus beau sceau avec couronnement de la Vierge, au XIII<sup>e</sup> siècle, est celui d'Antoine, évêque de Durham (1298)<sup>13</sup>. Parmi les pièces que nous venons d'énumérer, plusieurs représentent la main de Dieu, sortant de la pointe supérieure du sceau pour couronner la Vierge, tandis que le Christ lève la main droite pour bénir sa mère. Dans d'autres, on voit le Christ sur le point de poser la couronne sur la tête de la Vierge. Seuls le sceau d'un chanoine d'Utrecht (1282), du commandeur de l'ordre teutonique des Pays-Bas (1283)<sup>14</sup> et de l'évêque de Durham (1298) montrent la scène exactement telle qu'elle est représentée sur le sceau de Zurich (1291).

Le choix des thèmes illustrés dans les sceaux des dominicains de Zurich montre à quel point les prêcheurs de la Limmat ont voulu s'écarter des sentiers battus, portant leur dévolu sur des sujets dont nous ne connaissons aucun équivalent au XIII<sup>e</sup> siècle dans le diocèse de Constance, ni dans le reste de la Suisse ou en Alsace. Faut-il donc s'étonner si le style de la plupart des sceaux des dominicains de Zurich ne s'inscrit pas dans le cadre de l'évolution de la gravure des sceaux au XIII<sup>e</sup> siècle, telle qu'elle était pratiquée notamment à Zurich et à Constance ? On ne saurait guère supposer que les prêcheurs zurichois aient eu dans leur couvent, entre 1239 et 1291, un ou des orfèvres capables de graver leurs sceaux. Ce serait non seulement contraire à l'usage chez les dominicains,

mais il faudrait expliquer encore pourquoi ces graveurs n'auraient pas exécuté en même temps les matrices des couvents d'Oetenbach et de Ste-Vérène, relevant des dominicains et situés dans la même ville. Il nous semble plutôt que les moines zurichois se sont adressés ailleurs pour faire graver leurs matrices. Nous avons pu nous convaincre que ce n'était ni à Constance, ni à Bâle, ni à Strasbourg, vers où l'on pourrait s'attendre à les voir se tourner. Il faut également exclure la Bourgogne et la Rhénanie dont les orfèvres gravent, à l'époque, des sceaux d'un style tout différent. Peut-être nos sceaux proviennent-ils d'ateliers situés dans le nord de la France, comme le laisse supposer l'étude iconographique que nous avons esquissée ? Nous ne pouvons, pour l'instant que poser la question.

Par contre, les trois dernières matrices des prieurs sont des produits d'orfèvres locaux. Nous retrouvons le style du cinquième sceau du prieur (1320) déjà dans les sceaux du prévôt du Zürichberg (1312), du chanoine du Grossmünster de Zurich Marquart Gnürser (1313) et dans le sceau d'écolâtre du même chanoine (1317). Le sixième sceau (1357) s'apparente, par exemple, au sceau de Johannes, curé du Grossmünster (1357). Le septième sceau, dont l'exemplaire le plus ancien ne remonte qu'à 1412, serait à cette date très archaïque. Tous ses équivalents, du point de vue du style et de l'épigraphie remontent encore au XIV<sup>e</sup> siècle finissant et sont des sceaux du clergé séculier de Zurich. Comme nous n'avons pas trouvé de sceaux analogues dans les régions voisines de Constance, Schaffhouse, St-Gall, Lucerne, Berne et Bâle, nous devons en conclure que ces trois matrices du XIV<sup>e</sup> siècle sont l'œuvre de petits ateliers ne travaillant que pour une clientèle située à Zurich ou dans les environs immédiats. La qualité de ces pièces est inférieure à celles produites par les grands ateliers zurichois du XIV<sup>e</sup> siècle dont nous commençons à entrevoir l'activité.

<sup>10</sup> DOUËT D'ARCQ, *op. cit.*, n° 7699.

<sup>11</sup> *Corpus sigillorum Neerlandicorum, op. cit.*, I, pl. 36, n° 220.

<sup>12</sup> DOUËT D'ARCQ, *op. cit.*, 9760.

<sup>13</sup> DOUËT D'ARCQ, *op. cit.*, 10224.

<sup>14</sup> *Corpus sigillorum Neerlandicorum, op. cit.*, I, pl. 61, n° 374.